



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 JUILLET 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle de réunion de la Maison des citoyens, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2018, à 15h sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Florian Duchesneau.

Sont présents : Madame Solange Castilloux  
Madame Nathalie Castilloux  
Monsieur Hébert Huard

Est absent : Monsieur Régent Bastien, maire

Sont également présentes : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques et Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et trésorière.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Florian Duchesneau, ouvre la séance à 15h10 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, Florian Duchesneau, constate que le quorum est atteint.

### 2018-07-201 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant, Florian Duchesneau, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
  - Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2018
  - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018
6. Ajout d'un signataire municipal – maire suppléant
7. Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents – autorisation de la directrice de la Culture à déposer la demande et la désignant comme mandataire délégué pour en assurer le suivi auprès du Ministère
8. PADO – RIDEAU – Autorisation à faire une demande de soutien financier pour l'aménagement scénique et acoustique du Centre Culturel
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Aucun

**2018-07-202 5- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

Il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux soient approuvés tel que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2018
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018.

Monsieur le maire suppléant, Florian Duchesneau, fait une lecture des deux procès-verbaux.

**2018-07-203 6- AJOUT D'UN SIGNATAIRE MUNICIPAL – MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner des signataires afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces signataires auront le pouvoir de signer au nom de la Ville tous les documents légaux provenant d'institutions financières;

**CONSIDÉRANT QUE** par résolutions numéros 2017-11-339 adoptée le 13 novembre 2017 et 2018-05-139 du 14 mai 2018, le conseil avait identifié les signataires, officiers municipaux et élus, des comptes bancaires de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'ajouter le maire suppléant comme signataire municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de désigner le maire suppléant, en sa qualité d' élu municipal, signataire de la Ville de Paspébiac en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

L' élu susmentionné est par la présente autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, pour et au nom de la Ville, à endosser, transférer, déposer, escompter ou à percevoir à la Banque ou à la Caisse, des chèques, billets promissoires, lettres de change, demande pour paiement d'argent ou autres instruments pour ajuster, régler, vérifier toute pièce justificative liée à la Banque ou à la Caisse.

**2018-07-204 7- PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARENTS – AUTORISATION DE LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À DÉPOSER LA DEMANDE ET LA DÉSIGNANT COMME MANDATAIRE DÉLÉGUÉ POUR EN ASSURER LE SUIVI AUPRÈS DU MINISTÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir différentes démarches visant à réduire les obstacles qui nuisent à la participation des parents aux diverses interventions ou activités qui concernent le développement de leurs enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents, ci-après appelé le « Programme », constitue un moyen privilégié de concrétiser cet engagement en soutenant de nouveaux projets qui visent à rejoindre les parents et à leur faire offrir les moyens de participer activement au développement de leurs jeunes enfants;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune contribution financière n'est exigée du demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite déposer une demande de subvention afin de bénéficier de l'appui financier du Ministère de la Famille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la demande d'aide financière et le projet de la Ville et de désigner, Madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture, mandataire délégué pour en assurer le suivi auprès du Ministère de la Famille.

**2018-07-205 8- PADO – RIDEAU – AUTORISATION À FAIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'AMÉNAGEMENT SCÉNIQUE ET ACOUSTIQUE DU CENTRE CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac est membre de RIDEAU par le biais du Centre Culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Culturel est un organisme de diffusion des arts de la scène;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre culturel souhaite optimiser son développement organisationnel, notamment l'aménagement scénique et acoustique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Culturel souhaite bénéficier du volet 1 du Programme d'accompagnement du développement organisationnel chez les organismes de diffusion des arts de la scène membres de RIDEAU et de CAPACOA, ci-après appelé « le Programme »;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 1 intitulé « consultation organisationnelle » du Programme permet à des organismes de diffusion de solliciter des fonds pour les aider à embaucher des consultants ou des spécialistes pour les accompagner dans des activités de recherche et de planification axées sur le développement organisationnel;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par ....., appuyé par ..... et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater Madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'aménagement scénique et acoustique du Centre culturel et de l'autoriser à signer les documents relatifs à la demande d'adhésion au Programme.

**REPORTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9- AFFAIRES NOUVELLES**

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-07-206 11- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que la séance soit levée. Il est 15h39.

---

Monsieur Florian Duchesneau, maire suppléant

---

Me Karen Loko, greffière